

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 31 mars 2021 à 13 h, par visioconférence.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Simon Paquin, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
M. Yan Maisonneuve
M. Serge Gagnon

Également présents : M. Alain Marcoux, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint,
services de proximité
M. Alain De Choinière, chef de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Observateur : Mme Nathalie Ricard

CE-2021-294-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 13 h.

CE-2021-295-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2021-296-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE les procès-verbaux du comité exécutif de la séance ordinaire tenue le 24 mars 2021 et la séance extraordinaire tenue le 29 mars 2021, tel que le soumet l'assistante-greffière, madame Nathalie Bohémier, soient adoptés.

CE-2021-297-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des paiements émis pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 47 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-298-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des paiements émis pour la période du 1^{er} au 28 février 2021, et en recommande

le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 47 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-299-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation d'appui de la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines, recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'approuver le rapport annuel 2020 de reddition de comptes concernant l'application du règlement numéro 734 sur la gestion contractuelle, le tout conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

CE-2021-300-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$ pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 21 février 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 77 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires et l'alinéa 2 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

CE-2021-301-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par le comité exécutif pour la période du 20 janvier au 22 février 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'alinéa 1 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

CE-2021-302-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, du journal des écritures de budget pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément aux articles 29, 30 et 31 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-303-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de la sécurité publique (CSP) du 15 février 2021.

CE-2021-304-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du procès-verbal du comité de circulation (CCIR) du 17 février 2021.

QUE le comité exécutif adopte les requêtes de signalisation mentionnées ci-dessous :

NO DE RÉOLUTION	DÉTAIL
CCIR-2021-02-17/01	Demande l'installation de deux (2) balises de centre de rue comme mesures de modération de la vitesse sur la rue Marie-Josée, à chaque extrémité de la rue.
CCIR-2021-02-17/03	En lien avec une problématique de sécurité autour de l'école du Vieux-Chêne : <ul style="list-style-type: none">• Demande d'interdire le stationnement du côté opposé au corridor scolaire, pendant les journées scolaires, sur la rue du Gouffre, entre le croissant de la Matapédia et de la rue de l'Escuminac;• Demande d'interdire le stationnement sur la rue du Gouffre du côté nord, en face du trottoir, entre le croissant de la Matapédia et la rue de Madawaska, pendant les journées scolaires, sauf un « débarcadère maximum cinq (5) minutes ».• Demande d'ajouter des panneaux pour interdire le virage en « U » aux deux (2) intersections situées dans la zone scolaire.
CCIR-2021-02-17/04	Demande de retirer les panneaux « stationnement interdit » installés en novembre dernier dans la courbe intérieure du rond-point de la place des Souverains.
CCIR-2021-02-17/05	Demande de surdimensionner le panneau « arrêt » situé à l'intersection des rues Michaud et de l'Azalée et d'ajouter une traverse piétonnière au sol et en signalisation.
CCIR-2021-02-17/06	Demande d'interdire le stationnement du côté ouest de la rue Jean-Paul-Gagnon, de l'intersection de la rue Bastien jusqu'au début du 4650 rue Jean-Paul Gagnon.
CCIR-2021-02-17/07	Demande l'aménagement deux (2) dos d'âne allongés comme mesures de modération de la vitesse sur la rue Hervieux, en remplacement de la mesure de modération temporaire existante.
CCIR-2021-02-17/11	Demande l'ajout de panneaux d'indication « cul-de-sac » au début de la rue de l'Élan.
CCIR-2021-02-17/13	Demande l'ajout d'un panneau « stationnement interdit » dans la courbe de la rue Marie-Thérèse-Hunault, entre les numéros 121 et 125.
CCIR-2021-02-17/14	Demande l'installation d'un panneau « arrêt interdit sauf autobus » à l'intersection de la rue Ludovic-Laurier et de la rue Champlain, du côté nord-ouest, à partir de l'entrée charretière de la garderie jusqu'au coin de la rue.

NO DE RÉSOLUTION	DÉTAIL
CCIR-2021-02-17/16	Demande l'ajout de panneaux « pré-signal » afin d'indiquer la présence d'un arrêt à 100 mètres pour l'intersection de la rue Émile-Roy et du chemin du Curé-Barette, dans les deux directions.
CCIR-2021-02-17/28	Demande d'agrandir la zone de stationnement (300 mètres) donnant accès à la TransTerrebonne sur le boulevard de la Pinière, d'y ajouter la signalisation manquante de stationnement interdit et d'ajouter une nouvelle traverse piétonnière.
CCIR-2021-02-17/29	Demande de modifier la signalisation de stationnement interdit sur la rue Saint-Paul, en face de l'école primaire Léopold-Gravel, avec l'installation de panneaux « arrêt interdit de 14 h à 16 h », pendant les journées scolaires.

CE-2021-305-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET) du 26 février 2021.

CE-2021-306-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation d'appui de la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines, recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le *Règlement décrétant la création d'une réserve financière pour le financement des immobilisations*, sous le numéro 789.

QUE la tenue de registre (des personnes habiles à voter) prévue à l'article 569.3 de la *Loi sur les cités et villes* soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020.

CE-2021-307-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne entérine, sur recommandation de la Direction des travaux publics et de la Direction de l'administration et des finances, les modifications apportées à la liste des personnes autorisées à échanger les chèques de petite caisse, soit :

- De retirer le nom de madame Isabelle Dionne; et
- D'ajouter le nom de monsieur Michel Yannakis.

QUE les opérations suivantes autorisées au compte numéro 86000, au nom de la Ville de Terrebonne, pourvu que ces opérations soient concomitantes, à savoir :

- Endosser un effet de commerce fait à la « Ville de Terrebonne – Petite Caisse » tiré auprès de la Caisse par la Ville, pourvu que le montant ne dépasse pas mille dollars (1 000 \$); et

- Déposer ledit effet de commerce au compte de la Ville de Terrebonne indiqué ci-dessus.

QUE la liste des personnes autorisées et jointe au dossier décisionnel fasse partie intégrante de la présente résolution.

CE-2021-308-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'entériner le projet de lettre d'entente 2021-01 intervenue avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne et dont copie est en annexe de la présente.

CE-2021-309-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne entérine l'embauche de madame Geneviève Desgagnés à titre de conseillère en relations professionnelles à la Direction des ressources humaines à compter du lundi 12 avril 2021, selon les conditions de travail du personnel cadre.

QUE le salaire de madame Desgagnés soit et est fixé au 7^e échelon de la classe 5, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

CE-2021-310-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne entérine le statut d'employé régulier permanent de monsieur Martin Pelletier à titre de chef de section, service technique et gestion contractuelle à la Direction des travaux publics, suite à la fin de sa période de probation.

CE-2021-311-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne entérine le statut d'employé régulier permanent de madame Rosalina Gutiérrez à titre de chef de section en expérience citoyenne à la Direction des relations avec les citoyens et des communications, suite à la fin de sa période de probation.

CE-2021-312-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder les contrats suivants :

- Pour le **Lot 1**, d'accorder le contrat SA21-9017 à la société **TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE**, plus bas soumissionnaire conforme, pour six (6) véhicules « Dodge Charger ensemble police » pour un

montant total de 268 916,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

- Pour le **Lot 2**, d'accorder le contrat SA21-9017 à la société **TERREBONNE FORD**, plus bas soumissionnaire conforme, pour trois (3) véhicules « Ford utilitaire hybride police interceptor » pour un montant total de 172 460,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE la dépense nette de 403 036,60 \$ soit financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

QUE le chef de division ou le contremaître à l'atelier mécanique de la Direction des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat des véhicules.

CE-2021-313-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne accorde le contrat SA21-9016 à l'entreprise **ÉMONDAGE MARTEL (3087-5520 QUEBEC INC.)**, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'entretien arboricole prévu sur une période de trois (3) ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme totale de 466 079,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-314-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne accorde le contrat SA21-9014 à la société **PEPINIERE MASCOUCHE ENR. (160676 CANADA INC.)**, plus bas soumissionnaire conforme, pour la plantation printanière d'arbres, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 182 097,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-315-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder le contrat SA21-9010 à la société **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE**, plus bas soumissionnaire conforme, pour le nettoyage des conduites d'égout, puisards et puits humides, pour une durée de deux (2) ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 791 234,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-316-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'urbanisme durable, du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 10 mars 2021.

CE-2021-317-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 10 mars 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00063
Projet de modification à une demande approuvée
9361-4048 QUEBEC INC.
235 237 rue du Campagnol / Lot : 5 012 918

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande de modification du revêtement extérieur afin de permettre le projet de six habitations multifamiliales, le tout conformément à l'annexe 2021-00063.

CE-2021-318-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 10 mars 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00077
Construction d'une habitation unifamiliale
CONSTRUCTION VOYER INC.
456 rue du Campagnol / Lots : 4 301 540 et 4 303 102

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande de construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, le tout conformément à l'annexe 2021-00077.

CE-2021-319-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 10 mars 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2020-00334
Affichage de type commercial
ACCESS SIGNS INC.
1721 chemin Gascon / Lot : 2 438 550

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande de projet d'affichage pour le commerce « Oh Ballons », le tout conformément à l'annexe 2020-00334.

CE-2021-320-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 10 mars 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00043
Agrandissement de type résidentiel avec uniplex
7551 rue des Géraniums / Lot : 3 001 415

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande d'agrandissement d'une habitation unifamiliale pour y aménager un logement de type uniplex, sans garage, le tout conformément à l'annexe 2021-00043.

CE-2021-321-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 10 mars 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00074
Rénovation extérieure de type industriel et affichage
LES CONSTRUCTIONS MAXIME LANGEVIN INC.
4184 rue Nancy / Lots : 5 491 561 et 5 491 562

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande de projet pour la rénovation extérieure industrielle ainsi que l'affichage, le tout conformément à l'annexe 2021-00074.

CE-2021-322-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 10 mars 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00042
Agrandissement de type industriel
GROUPE MAXO CONSTRUCTION INC.
1000 rue Nationale / Lot : 2 915 210

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande de projet d'agrandissement industriel, le tout conformément à l'annexe 2021-00042.

Le tout à la condition suivante :

QU'un dépôt de garantie financière soit déposé :

- a) pour l'agrandissement du bâtiment et l'aménagement paysager d'un montant de 17 500 \$.
-

CE-2021-323-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 10 mars 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00090
Rénovation extérieure de type commercial
J.E. MONDOU LTÉE
290 montée des Pionniers / Lots : 3 523 185 et 3 523 187

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande de projet de rénovation extérieure commerciale, le tout conformément à l'annexe 2021-00090.

Le tout à la condition suivante :

- a) **QUE** le projet d'affichage fasse l'objet d'une demande de PIIA distincte.
-

CE-2021-324-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 10 mars 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00093
Construction d'une habitation unifamiliale
1969 chemin Saint-Charles / Lots : 1 945 607 et 5 901 834

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande de construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, le tout conformément à l'annexe 2021-00093.

CE-2021-325-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 10 mars 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2020-00340
Construction d'une habitation unifamiliale avec uniplex
Chemin Saint-Charles / Lot : 2 915 132

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande de construction d'une habitation unifamiliale avec un logement de type uniplex, avec garage, le tout conformément à l'annexe 2020-00340.

CE-2021-326-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 10 mars 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2020-00301
Construction d'une habitation multifamiliale
CONSTRUCTION VILAN INC.
548 rue Saint-François-Xavier / Lot : 2 440 205

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande de construction d'une habitation multifamiliale, le tout conformément à l'annexe 2020-00301.

CE-2021-327-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 10 mars 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00083
Construction accessoire type résidentiel
460 côte de Terrebonne / Lot : 3 135 993

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande de projet de construction accessoire (remise), le tout conformément à l'annexe 2021-00083.

CE-2021-328-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 10 mars 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00078
Construction d'une habitation unifamiliale
3135 côte de Terrebonne / Lot : 6 012 433

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande de construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage isolé, le tout conformément à l'annexe 2021-00078.

Le tout à la condition suivante :

- a) **QU'**une seule allée d'accès à la voie publique soit aménagée.
-

CE-2021-329-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 10 mars 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00081
Construction d'une habitation multifamiliale
DÉVELOPPEMENT FTG INC.
1475 rue Yves-Blais / Lot : 5 906 696

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande de remplacement du lot 5 906 696 du cadastre du Québec par les lots 6 356 508 et 6 356 509 du cadastre du Québec et autorise le projet de construction d'une habitation multifamiliale, le tout conformément à l'annexe 2021-00081.

Le tout à la condition suivante :

QU'un dépôt de garantie financière soit déposé :

- a) pour la construction du bâtiment, un montant de 100 000 \$; et
 - b) pour l'aménagement paysager, un montant de 50 000 \$.
-

CE-2021-330-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 10 mars 2021, recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure 2021-00088
Régularisation d'une implantation
3515 rue Hector-Chartrand / Lots : 2919941, 3249588 et 3249589

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de régulariser l'implantation du bâtiment principal, de façon à permettre :

- a) Une marge arrière de 3,87 mètres alors que la charte des marges à laquelle fait référence la grille des usages et normes de la zone 8262-72 du *Règlement de zonage* numéro 1001 prévoit une marge arrière minimale de 7,5 mètres.
-

À 13 h 26, monsieur Simon Paquin quitte momentanément la séance.

CE-2021-331-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 10 mars 2021, recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne de donner suite à la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure 2021-00027
Normes architecturales et de lotissement
URBANISTE-CONSEIL INC.
Montée des Pionniers / Lot : 3 523 185

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de permettre une subdivision, de façon à permettre :

- a) La largeur minimale du lot projeté (partie du lot 3 523 185 du cadastre du Québec) de 41,13 mètres alors que la grille des usages et des normes de la zone 0363-95 du *Règlement de zonage* numéro 1001 prévoit une largeur minimale de 60 mètres;

- b) La profondeur minimale du lot projeté (partie du lot 3 523 185 du cadastre du Québec) de 55,83 mètres alors que la grille des usages et des normes de la zone 0363-95 du *Règlement de zonage* numéro 1001 prévoit une profondeur minimale de 60 mètres;
- c) Une superficie minimale du lot projeté (partie du lot 3 523 185 du cadastre du Québec) de 2180,6 mètres carrés alors que la grille des usages et des normes de la zone 0363-95 du *Règlement de zonage* numéro 1001 prévoit une superficie d'implantation minimale 3 000 mètres carrés.

QUE le conseil municipal refuse la dérogation mineure dans le but de permettre la construction d'un bâtiment commercial de restauration, de façon à permettre :

- a) Une superficie d'implantation minimale de 300 mètres carrés pour un bâtiment principal, alors que la grille des usages et des normes de la zone 0363-95 du *Règlement de zonage* numéro 1001 prévoit une superficie d'implantation minimale de 2 000 mètres carrés.

CE-2021-332-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 10 mars 2021, recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder la demande de dérogation mineure suivante :

**Dérogation mineure 2021-00079
Régularisation d'une implantation
6661 rue Stéphane / Lot : 1 886 863**

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de régulariser l'implantation de la galerie, de façon à permettre :

- a) Un empiètement de 4,91 mètres dans la cour avant-secondaire alors que le tableau D de l'article 109 du *Règlement de zonage* numéro 1001 prévoit un empiètement maximal de deux (2) mètres.

À 13 h 28, retour de monsieur Paquin.

CE-2021-333-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 10 mars 2021, recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder la demande de dérogation mineure suivante :

**Dérogation mineure 2021-00089
Aménagement de terrain et de l'aire de stationnement
1387 chemin des Anglais / Lot : 2 917 904**

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but d'aménager une allée d'accès menant au stationnement en cour arrière, de façon à permettre :

- a) La réduction de l'aire d'isolement le long de la ligne latérale droite du lot à 0 mètre alors que le tableau E de l'article 223 du *Règlement de zonage* numéro 1001, se référant à grille des usages et normes

9264-68, prévoit une aire d'isolement végétalisée d'une largeur minimale d'un (1) mètre; et

- b) La réduction d'une allée d'accès à double sens à 3,5 mètres alors que le tableau M de l'article 275 du *Règlement de zonage* numéro 1001 prévoit une largeur minimale de six (6) mètres.
-

CE-2021-334-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 10 mars 2021, recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure 2021-00066
Lotissement
2155 rue Johanne / Lot : 2 919 774

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de remplacer le lot 2 919 774 du cadastre du Québec par les lots 6 414 839 et 6 414 840 du cadastre du Québec, de façon à permettre :

- a) Une profondeur de 28,65 mètres pour chacun des lots projetés alors que la charte de lotissement A du *Règlement de lotissement* numéro 1002 à laquelle fait référence la grille des usages et normes de la zone 8261-33 du *Règlement de zonage* numéro 1001 prévoit, pour un lot desservi, une profondeur minimale de 29 mètres.
-

CE-2021-335-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 10 mars 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2020-00466
Construction d'une habitation unifamiliale
Chemin Saint-Charles / Lots : 1 948 311, 1 948 312, 1 948 400 et 1 948 401

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande de construction d'une habitation unifamiliale isolée, le tout conformément à l'annexe 2020-00466.

CE-2021-336-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 13 h 42.

Président

Greffier